

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 21 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 15 mai 2025, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. BERTHIER, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, M. TOURE, Mme DIAS, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, Mme ALI, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme BOILEAU donne pouvoir à M. BUTIN
Mme CHOLET donne pouvoir à Mme YILMAZ
M. PIAT donne pouvoir à M. TOURE
M. GIBERT donne pouvoir à M. BOURZIK
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme PONCHARD donne son pouvoir à Mme HENNECHART
M. ASSAS donne pouvoir à Mme JARY
M. PELISSIER donne pouvoir à Mme BRECHU
M. SAUNIER donne pouvoir à Mme SUCHOD.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme GRIMAUD, M. LECHUGA.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. TOURE.

N°2025.05.30 – Maintien du nombre d'Adjoints au Maire à la suite du décès de Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE.

Sur présentation de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-7, L.2122-7-2,

Vu la délibération n°2020.05.25 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, fixant à huit le nombre de postes d'Adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2020.05.26 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, relative à l'élection des Adjoints au Maire,

Considérant que Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE a été élu 2^{ème} adjoint au Maire lors de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2020,

Considérant le décès de Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, 2^{ème} adjoint au Maire, survenu le 12 mai 2025,

Considérant qu'il est proposé de maintenir à huit le nombre d'Adjoints au Maire fixé lors de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2020,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 29 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

ARTICLE 1 : MAINTIENT le nombre d'Adjoints au Maire à huit, tel que fixé initialement par la délibération n° 2020-05-25 du 27 mai 2020.

ARTICLE 2 : DÉCIDE que l'Adjoint au Maire à élire occupera le même rang que le poste devenu vacant, soit celui de 2^{ème} Adjoint au Maire.

Christian DEMUYNCK
Maire



Mouhamet TOURE
Secrétaire

